

Vragen naar: Gilles Kempgens E-mail: helpdesk.security@mi-is.be

Tel: 02/509.83.48

Madame la Présidente Monsieur le Président Du CPAS de

Service Votre lettre du Votre référence Notre référence date Annexe(s)

CPAS PersPag/OB/N15-06-06 15/06/2006

Objet : projet pages institutionnelles : le **format des états mensuels** concernant le droit à l'Intégration sociale (DIS) et la subvention sur base de la loi du 2 avril 1965.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis mars 2006, les états mensuels, c'est-à-dire l'aperçu des paiements par dossier portant sur un mois déterminé (DIS et Loi 65), sont transmis par voie **électronique** dans les pages institutionnelles de votre centre.

Le format utilisé est un **format PDF**, qui ne permet aucune modification par vos collaborateurs.

Plusieurs CPAS ont cependant exprimé leur souhait de pouvoir disposer d'un format qui permette d'effectuer des modifications.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'actuellement, les états mensuels peuvent également être transmis dans un **format texte prédéfini** (txt). Vous trouverez une description de ce format texte prédéfini (txt) sur le site Internet www.mi-is.be, thèmes 'Intégration sociale via les CPAS' – rubrique 'Pages institutionnelles' Le format PDF est, de toute façon, maintenu.

Afin de ne pas surcharger inutilement les pages institutionnelles, le format texte prédéfini (txt) ne sera mis à disposition que sur demande.

Vous pouvez adresser votre demande de **format texte prédéfini** (txt) par courriel à l'adresse suivantes : <u>prima@mi-is.be</u>, en mentionnant le nom du CPAS concerné.

Dans l'espoir d'avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations cordiales.

Pour le Ministre de l'Intégration sociale : Le Président,

Julien Van Geertsom

